

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/45/T/2019-2020 POUR
LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'AEP GITEGA PAR CONSTRUCTION DE
QUATRE NOUVEAUX FORAGES**

Date de publication : 14/01/2020
Date d'ouverture des offres : 24/02/2020

La REGIDESO, ci-après dénommée "l'Autorité Contractante" lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, à égalité de condition, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières lui permettant de fournir le matériel et exécuter les travaux de construction de nouveaux forages à Gitega.

1. Objet

Le présent marché concerne l'exécution des travaux de construction de quatre nouveaux forages à Gitega dans les zones des champs captant de Gitega, à savoir Nyanzari et Simba.

2. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

3. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce Marché sont constitués d'un seul (1) lot.

4. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tout le pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;153 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018 en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

6. Garantie de soumission

Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie bancaire de soumission conformément au modèle joint en annexe, d'un montant de **Six millions de Francs Burundais (6 000 000 FBU)** ou l'équivalent en monnaie de l'offre délivrée par une banque agréée.

L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraine le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse tandis que les chèques ne sont pas acceptables.

7. Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix jours (90) calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de **7heures 30 minutes à 15heures 30 minutes**, heure locale, à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22 22 11 69 / 22 22 51 63

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50 000 FBU)** non remboursable au compte N° **1132/005** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB N°626/01/59** ;
- d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50 000 FBU)** non remboursable au compte N° **1101/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous plis fermés sont rédigées en langue française devront parvenir à la **Direction Générale de la REGIDESO, B.P.660 Bujumbura, Avenue de la Science n°3** au plus tard le **04.1.022020** à 9 heures.

Elles porteront la mention suivante: «**Offre pour les travaux de renforcement d'AEP Gitega par la construction de quatre de quatre nouveaux forages, DAOON N° DNCMP/45/T/2019-2020** ». **A n'ouvrir qu'en séance publique du 04/02/2020 à 9 heures 30 minutes**».

L'ouverture des offres aura lieu le **04/02/2020** à **9 heures 30 minutes** dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO en présence des soumissionnaires ou leurs représentants. Le Procès-Verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture.

10. Délai d'exécution

L'ensemble des prestations prévues dans le cadre de ce marché (fourniture et travaux) sont à réaliser dans un délai maximum de **Six (6) mois calendriers** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir dès la notification définitive du marché. Passé ce délai, le fournisseur retenu subira les pénalités de retard appliquées selon la loi.

Les fournitures seront livrées et déchargées au Centre de la REGIDESO à Gitega dans un site préparé et les frais y relatives seront à la charge de l'Entrepreneur attributaire du marché.

11. Réception des travaux

Dès la notification de l'avis de fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des travaux sur le site en compagnie d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

12. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard **dix (10) jours calendaires** avant l'ouverture des offres.

13. Réunion d'information et/ou visite du site

Une visite du site est prévue pour les soumissionnaires qui voudraient y participer **et aura lieu en date du 25/04/2020**. Le lieu et l'heure de rencontre sont respectivement à 09 heures à la Direction de l'Eau de la REGIDESO et à 09h 30Min au plus tard, heure de départ vers GITEGA.

Fait à Bujumbura, le 23/04/2020

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIDESO

Siméon HABONIMANA
Siméon HABONIMANA

